

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DCP\_2023\_0314** avec **0** pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : **25/10/2023**  
Objet : **Avenant n°2 au marché n°22.112 - Lot 8 Peinture intérieure et extérieure**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **25/10/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

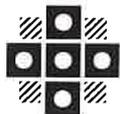
## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20231025-DCP\_2023\_0314-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **25/10/2023**



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2023\_0314

**Objet** : Avenant n°2 au marché n°22.112  
- Lot 8 Peinture intérieure et extérieure



### DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 25/10/2023 ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant que le marché n°22.112 ayant pour objet Lot 8 Peinture intérieure et extérieure a été notifié à la société GILMANT CONSTRUCTION le 08/11/2022 pour un montant de 289 227,72 € HT ;

Considérant que le marché peut être modifié jusqu'à 15 % du montant du marché initial ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : de conclure l'avenant n°2 au marché n°22.112 - Lot 8 Peinture intérieure et extérieure avec la société GILMANT CONSTRUCTION pour un montant de 20 385,28 € HT.

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

**Article 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

25 OCT. 2023



  
Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**

Accusé réception en Préfecture le :

25 OCT. 2023

Publié sur le site de la Ville le :

25 OCT. 2023